

PUBLIÉ LE 13/02/2026

## Décision n° 2026-13 du 13/02/2026 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (LOISEAU Clémence)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

**Le Directeur du « GIS EPI-PHARE » ;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme LOISEAU Clémence est désignée expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 Février 2026

Pr Mahmoud Zureik  
Directeur GIS EPI-PHARE  
Epidemiologie des produits de santé ANSM-CNAM